ÉPREUVE ÉCRITE

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES TECHNIQUES 2016

Division des Professions de Santé et des Professions sociales Section de la formation de l'éducateur

BRANCHE: Législation et DATE: 15.09.2016

DURÉE: 2 heures

Déontologie

1. Exemple: Maison-relais (27 points):

Depuis quelques mois, vous travaillez comme éducateur (trice) dans une maison-relais dans le sud du pays. Une de vos responsabilités est le contact régulier avec les parents des enfants. Lors d'une réunion d'information, les parents vous posent beaucoup de questions qui abordent une variété de sujets juridiques.

- 1.1. Est-ce que vous pouvez nous expliquer la loi actuelle sur l'obligation scolaire au Luxembourg ? (3 points)
- 1.2. Est-ce qu'une famille de résidents non-communautaires a le droit de se réunifier au Luxembourg ? Expliquez ! (5 points)
- 1.3. Qui est responsable pour les dommages causés enfants pendant leur séjour à la maison-relais ? Expliquez ! (4 points)
- 1.4. Est-ce que tout le monde a droit à l'allocation scolaire et comment sont organisés les versements ? (3 points)
- 1.5. Quelles sont les conditions à remplir pour toucher à une allocation spéciale supplémentaire ? (6 points)
- 1.6. Les allocations familiales sont effectuées dans l'intérêt des enfants. Que signifie cela pour les parents ? (6 points)



2. Exemple: Foyer d'accueil (33 points):

Après 6 ans de travail à la maison-relais, vous vous orientez vers une nouvelle tâche professionnelle. Depuis deux mois, vous êtes employé dans un foyer d'accueil pour enfants et adolescents placés par le juge de la jeunesse. Votre patron, étant bien conscient de votre parcours et de vos compétences professionnelles, pense que vous êtes le/la candidat(e) idéal(e) pour assurer le travail de soutien des parents. Il va de soi que les entretiens avec les parents ont souvent une notion juridique. Voici quelques questions qu'ils vous posent.

- 2.1. Qui détient l'autorité parentale en cas d'un « placement volontaire » et quelle est la différence par rapport à un « placement judiciaire »? (7 points)
- 2.2. Un des enfants est placé dans le foyer sous une « mesure de garde provisoire ». Expliquez sa situation. (6 points)
- 2.3. Quelles sont les mesures de garde, d'éducation et de préservation qui favorisent d'abord le maintien du mineur dans son milieu familial ? (9 points)
- 2.4. Un des adolescents est interpellé par la police et on lui propose de consulter le programme CHOICE. Expliquez le but et l'offre de ce service. (11 points)

